

Zeitschrift: Eclogae Geologicae Helvetiae
Band: 7 (1901-1903)
Heft: 2

Artikel: Compte-rendu de la vingtième réunion annuelle de la Société géologique suisse le 6 août, à Zofingen (Argovie)
Kapitel: Vingtième assemblée générale de la Société géologique suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-155916>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

B

Controlbericht über die Rechnung pro 1900-1901.

Die Unterzeichneten haben, im Auftrag Ihrer Gesellschaft, die vom Cassier Professor Dr MÜHLBERG ausgestellte, mit 30. Juni 1901 abgeschlossene Rechnung geprüft und richtig gefunden.

Cassabestand am 30. Juni 1901 . . .	Fr. 1487 85
Reservefond » . . .	» 2300 —

Wir beantragen Abnahme der Rechnung, unter bester Verdankung gegenüber dem Herrn Rechnungssteller.

Zofingen und Zurich, den 30. Juli 1901.

Dr. H. FISCHER-SIEGWART.

A. BODMER-BEDER.

C

Vingtième assemblée générale

DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE SUISSE

le 6 août 1901, à Zofingen.

La séance est ouverte à 8¹/₄ heures, dans l'Aula du gymnase, sous la présidence de M. le prof. E. RENEVIER.

Sont présents une trentaine de membres.

1. Le *protocole* de l'Assemblée générale de 1900 à Thusis est approuvé, sans lecture, vu son impression dans les *Eclogæ*.

2. Le président donne lecture du *Rapport annuel* sur la marche de la Société et la gestion du Comité.

3. Lecture est faite du *Rapport de MM. les vérificateurs des comptes*. Les comptes sont approuvés, ainsi que la gestion du Comité.

4. On passe au *renouvellement du Comité* pour la période triennale 1901 à 1904. M. le prof. BALTZER propose le renouvellement en bloc du Comité actuel. Cette proposition est adoptée à main levée. Sont ainsi élus MM. RENEVIER (Lausanne), HEIM (Zurich), SCHARDT (Neuchâtel), MÜHLBERG

(Aarau), SCHMIDT (Bâle), FELLEBERG (Berne), et ROLLIER (Bienne).

5. Election de *nouveaux contrôleurs* pour les comptes de 1901-1902. Sont nommés MM. BODMER-BEDER, ancien et D^r LUGEON, précédent suppléant. M. le D^r STEHLIN, de Bâle, est élu suppléant.

6. Le président communique l'invitation au *Congrès des Naturalistes et Médecins allemands*, qui aura lieu cette année à Hambourg.

7. Il annonce en outre que la *Société géologique de France* se réunit cette année à **Lausanne** le 3 septembre, pour son excursion annuelle, qui aura lieu dans les *Préalpes du Bas-Valais et du Chablais*. Les géologues suisses sont cordialement invités.

8. Une discussion s'engage sur la *cession éventuelle* à la Bibliothèque de la ville de Berne de la *Bibliothèque de la Société helvétique des Sciences naturelles*, à laquelle notre propre bibliothèque avait été incorporée à certaines conditions. Contrairement à l'opinion de quelques membres qui auraient voulu réclamer une part proportionnelle du subside annuel offert par la Bibliothèque de Berne, on adopte la proposition suivante de M. le prof. HEIM :

« Die Schweizerische geologische Gesellschaft erklärt sich damit einverstanden, dass eventuell mit der Bibliothek der Schweiz. naturf. Gesellschaft auch ihre, der letzteren Bibliothek einverleihte Büchersammlung, an die Bibliothek der Stadt Bern übergehe unter folgenden Bedingungen :

1. Die Bücher, welche von der geolog. Gesellschaft stammen, sind alle mit dem Stempel dieser Gesellschaft zu versehen.

2. Den Mitgliedern der geologischen Gesellschaft bleibt das Benutzungsrecht für alle Zukunft gewahrt.

3. Die Bedingungen 1 et 2 gelten auch für die Zukünftigen der Schw. geol. Gesellschaft eingehenden und in Zukunft der Stadtbibliothek Bern zugehenden Bücher.

4. Schriftlichen Mitteilung dieses Beschlusses an das Central-Comité der Schw. naturf. Gesellschaft. »

9. L'ordre du jour étant épuisé, et aucune proposition individuelle n'étant présentée, l'Assemblée est clôturée à 9 h. 20 par la nomination de M. HEIM comme président de la séance scientifique, et MM. CH. SARASIN et STRÜBIN comme secrétaires.

Le secrétaire, D^r H. SCHARDT, prof.